

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Communauté de Communes
4B Sud-Charente
Le Vivier - 16360 TOUVERAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 29 MARS 2018

DATE DE CONVOCATION : 23 mars 2018

N°2018-02-15

Conseillers en exercice : 62
Conseillers titulaires et suppléants présents : 48
Conseillers votants : 45
Dont pouvoirs : 4

Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2018 et le 29 mars à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Barbezieux Saint-Hilaire, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT, Président. Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Dominique de CASTELBAJAC remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents votants :

ANGEDUC : Mme IDIER Chantal - **BAIGNES** : M. DELETOILE Gérard, Mme BOUCHER-PILARD Maryse - **BARBEZIEUX** : M. MEURAILLON André, M. CHAUVIN Thierry, Mme DELPECH de MONTGOLFIER Anne, M. DELATTE Benoît, M. BUZARD Laurent, M. BOBE Philippe - **BARRET** : M. PROVOST Jean-Jacques - **BECHERESSE** : M. HERROUET Jean-Pierre - **BERNEUIL** : Mme IMBERT Pascale - **BORS DE BAIGNES** : M. JOLLY Patrick - **BRIE SOUS BARBEZIEUX** : M. ELION Jean-Pierre - **BROSSAC** : Mme SOULARD Annick - **CHALLIGNAC** : M. TUTARD Christophe - **CHAMPAGNE-VIGNY** : M. SAUMON Gérard - **CHANTILLAC** : M. MARRAUD Jean-Luc - **CHILLAC** : Mme GOUFFRANT Marie-Hélène - **CONDEON** : Mme FOUASSIER Véronique - **COTEAUX DU BLANZACAIS** : Mme GRENOT Marie-Pierre - **GUIMPS** : M. RAVAIL Pierre - **LACHAISE** : M. BONNAUD Pascal - **LADIVILLE** : M. CHABOT Jacques - **LE TATRE** : M. DESSE Bernard - **MONTMERCAC** : M. BERGEON Frédéric, M. MOUCHEBOEUF Michel - **ORIOLES** : Mme LAGARDE Isabelle - **PASSIRAC** : M. de CASTELBAJAC Dominique - **PERIGNAC** : M. MONTENON Thierry - **REIGNAC** : M. DEAU Loïc - **SAINT-AULAIS** : M. HUNEAU Patrick - **SAINT-BONNET** : M. GERVAIS Philippe - **SAINT-FELIX** : Mme AUBRIT Marie-Claire - **SAINT-LEGER** : Mme BAUDINAUD Virginie - **SAINTE-SOULINE** : M. GOHIN Christian - **VAL DES VIGNES** : M. MONNET Lionel, M. DECELLE Guy, M. BARBOT Jean-Pierre, M. VERGNION Philippe.

Pouvoirs :

Mme AUTHIER FORT Claire (Barbezieux) a donné pouvoir à M. MEURAILLON André (Barbezieux).
Mme SWISTEK Florence (Barbezieux) a donné pouvoir à M. BUZARD Laurent (Barbezieux).
M. BAUDET Pierre (Baignes) a donné pouvoir à M. DELETOILE Gérard (Baignes).
M. MASSÉ Bernard (Etriac) a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BARBOT (Val des Vignes).

Etaient présents sans droit de vote :

M. GIRARD Guy (Angeduc), M. ARNAUD Yvon (Bors de Baignes), M. BOUTIN Christian (Condéon), Mme MONTAUT Martine (Ladiville), M. PETIT Bernard (Orioles), Mme MARTINEAU Françoise (Saint-Félix), M. FAURE Jean-Marie (Sainte-Souline).

Etaient excusés :

M. CHATELLIER Dominique (Barret), M. CHAPUZET Jean-Paul (Brie sous Barbezieux), M. MAUDET Didier (Brossac), M. MAUGET Bernard (Coteaux du Blanzacais), M. GUILLON Jean-Jacques (Guimps), M. BLUTEAU Jacky (Lachaise), M. DESMORTIER Joël (Lagarde) - Mme PARIS Marie-Nicole (Le Tâtre), M. HILAIRET Joël (Passirac), Mme BELLOT Marie-Claude (Reignac), M. FAVREAU Patrick - M. VARENNE Michel (Salles de Barbezieux)

N°15 - Objet : Achat de la parcelle F 2030 de 528 m² sur la Zone d'Activité Economique (ZAE) de Barret à Madame BREMAUD

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie

Monsieur le Vice-Président soumet à l'assemblée le projet d'achat d'un terrain de 528 m² cadastré F 2030 dans le périmètre de la ZAE « Les RIVAUX » sur la commune de BARRET (16 300).

Monsieur le Vice-Président précise que l'achat de ladite parcelle est motivé par la nécessité de régulariser une situation où l'évacuation des eaux pluviales de la zone passe actuellement sur cette parcelle privative qui n'a pas fait l'objet d'un transfert de propriété au moment de la réalisation de la Zone d'Activité Economique.

Le terrain sera acheté à Madame Marie-Claude BREMAUD propriétaire sise chez Les Goys à BARRET 16300.

Il a été entendu avec la propriétaire que l'achat se ferait sur la base de 0,6 € H.T. du mètre carré soit 317 € H.T.

Les frais de notaire sont à la charge de la Communauté de Communes des 4B.

Monsieur le vice-président rappelle qu'au regard du montant de la transaction, l'avis du domaine sur la valeur vénale du bien n'est pas obligatoire (art. L 311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Où cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve l'achat dudit terrain pour un montant total de 317 € Hors Taxes ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte de vente avec Madame BREMAUD ou toute personne physique ou morale la substituant ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

La recette sera imputée à l'article 7015 du budget zone.

Certifié exécutoire par le Président
Reçu en Sous-Préfecture le :**3.0 MARS 2018**....
Publié ou notifié le :**3.0 MARS 2018**.....
Touvérac, le**3.0 MARS 2018**.....

Pour extrait conforme,
Touvérac, le 30 mars 2018
le Président,
Jacques CHABOT.



AR PREFECTURE

016-241600501-20180329-DEL_2018_02_15-DE
Regu le 30/03/2018

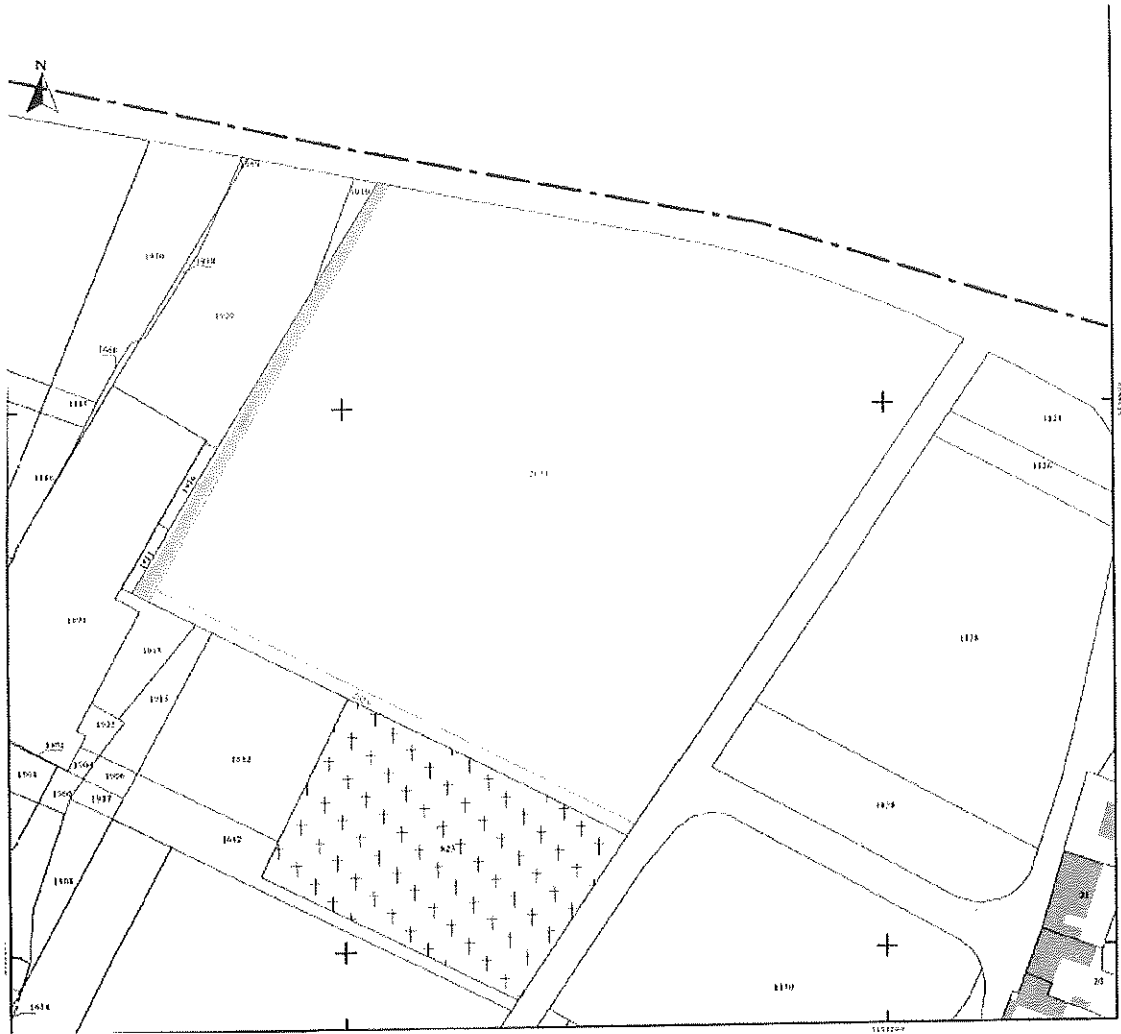


Figure 1 : Reliquat à acquérir pour régulariser la situation (en orange)

